

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 580 prescrivant suspension de permis de conduire

n° 580

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 avril 1965

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro
1 juin 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 952, délivré le 12 janvier 1962 au sieur Ibrahim Aden Ali, somali issack abar awal, né en 1938 à Djibouti, fils de Aden Ali et de Kadidja Dajama, chauffeur, demeurant quartier n° 3, avenue 26, maison n° 8, est suspendu pour une durée de six mois. Cette suspension prend effet à compter du 5 janvier 1965 (cf. arrêté de suspension n° 1774, en date du 23 décembre 1964). Le permis de conduire n° 924 délivré le 16 novembre 1962 au sieur Ahmed Said Mohamed, arabe Taïzi, né en 1925 à Djibouti, fils de Saïd Mohamed et de Zahara Galeb, entrepreneur/ demeurant avenue Georges-Clemenceau, maison n° 34, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 46-47 délivré le 29 janvier 1946 au sieur Ahmed Moussa Samatar, somali issack abar awal djibril abokor, né en 1932 à Galileh (République Somalie), fils de Moussa Samatar et de Ouah Ahmed, chauffeur, demeurant quartier 3, rue n° 20, maison n° 21, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 61, délivré le 5 février 1960 à Djibouti, au sieur Abdillahi Aden Hersi, somali issack todjallo, fils de Aden Hersi et de Ibado Abdi, demeurant au quarter n° 3, boulevard n° 24, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 12, délivré le 17 octobre 1940 à Djibouti, au sieur Ali Mohamed Abdallah, soudanais foraleh, né en 1913 à Djibouti, fils des feus Mohamed Abdallah et Farah Mohamed, chauffeur, demeurant au quartier n° 6, rue n° 26, maison 29, est suspendu pour uné durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 152 délivré le 25 mars 1960 à Dijibouti, au sieur Daher Hersi Waberi, somali issack abar awal saad moussa, né en 1940 à Djibouti, fils de Hersi Waberi et de Doh Farah, chauffeur, demeurant quartier n° 4, avenue n° 20, maison n° 37, est suspendu pour une durée d'un mois. Le permis de conduire n° 564, délivré le 12 janvier 1955 à Djibouti, au sieur Osman Djama Mohamed, somali darod, né en 1933 à Djibouti, fils de Djama Mohamed et de Alima Aden, chauffeur, demeurant au quartier n° 7, rue n° 29, est suspendu pour une durée de quinze jours.